

Bulletin Filière Agrumes

Chambre d'Agriculture — Région de l'Oriental

Vendredi 10 juillet 2026



1,9–2,1

million de tonnes

Production nationale

▲ +24/25 % vs campagne précédente

~645

000 tonnes

Exportations prévues

Mandarines 550k · Oranges 85k · Citrons 10k

1 000

DH / tonne

Subvention à l'export

UE · Afrique · USA · Plafond 65 000 T (hors Nadorcott)

▣ Prévisions par segment — Campagne 2025-2026 (USDA, nov. 2025)

Variété	Production (tonnes)	Évolution	Exportations (tonnes)	Statut
▣ Mandarines & Clémentines	1 150 000	+4 %	550 000	↑ Hausse
▣ Oranges	970 000	+1 %	85 000	≈ Stable
▣ Citrons & Limes	48 000	+6 %	10 000	↑ Hausse

- ▣ Actualités commerciales & marchés
- Japon** : premières cargaisons marocaines reçues suite à la conclusion de l'accord phytosanitaire — une percée stratégique pour diversifier les débouchés hors UE.
 - Asie du Sud-Est** : progression notable de la demande en Malaisie, Indonésie et Inde — marchés en développement à fort potentiel pour les mandarines marocaines.
 - Marché mondial** : la World Citrus Organisation (WCO) prévoit une production hémisphère nord de 27,4 Mt, en recul de -1,51 % — contexte favorable à la compétitivité marocaine.
 - Concurrence** : l'Afrique du Sud vise un record à l'export en 2026 (210–215 millions de cartons, ~3,2 Mt) — surveillance requise sur le créneau contre-saisonnier européen.
 - Changement climatique** : le secteur marocain des fruits et légumes opère une transformation profonde. La proximité avec l'UE et la diversification variétale renforcent la résilience de la filière.
 - Production nationale — prévisions** : toutes les données sont des *prévisions de campagne* établies en novembre 2025 lors du lancement officiel. Le Ministère de l'Agriculture prévoyait **1,9 MT (+25 %)** ; l'USDA et la WCO convergent vers **2,09–2,17 MT**.

⚠ Points de vigilance

Variété Nadorcott : exclue du dispositif de subvention à l'export — impact à évaluer pour les opérateurs spécialisés sur cette variété à forte valeur ajoutée.

Subvention à l'export — plafond limité : le dispositif de 1 000 DH/T est plafonné à **65 000 T en 2024**, progressif jusqu'à **125 000 T en 2028**. Son impact réel reste limité à court terme face à une production de plus de 1,9 MT.

Stress hydrique structurel : la reprise 2025-2026 ne doit pas masquer la pression persistante sur les ressources en eau dans les bassins agrumicoles de la région.

Dépendance marché UE : malgré l'ouverture vers l'Asie, l'Europe reste le débouché dominant. Toute perturbation réglementaire ou tarifaire peut impacter significativement les volumes exportés.